



## Conseil municipal d'Ottawa

### Procès-verbal

**N° de la réunion : 6**

**Date : le 1 février 2023**

**Heure : 10 h**

**Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 23 février 2023 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

**Ce procès-verbal préliminaire contient un résumé des suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal définitif, comme la consignation des soumissions écrites. Les votes et les**

**avis contraires consignés dans cette version provisoire du procès-verbal demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal soit confirmé par le sous-comité. Le procès-verbal définitif sera publié en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

3. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents.

4. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

5. Absences

Aucune absence n'est signalée.

6. Allocution du maire sur le budget

Le maire prononce son discours sur le budget annuel devant les membres du Conseil municipal avant le dépôt du budget préliminaire de 2023.

7. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2023 - 06/01**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

**Que le rapport no1 de la Commission du transport en commun soit reçu et déposé.**

**Que les rapports suivants sur les prévisions budgétaires 2023 soient reçus et déposés :**

1. **Rapport du Département des finances et des services organisationnels, intitulé « Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 »; et**
2. **Rapport du Comité de dérogation, intitulé « Révisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2023 »; et**
3. **Rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2023 - Prévention du crime Ottawa »; et**
4. **Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Commission de services policiers d'Ottawa – Avant-projet de**

**budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023 »; et**

- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2023 »; et**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le Conseil de santé d'Ottawa ».**

**Que les règles de procédure soient suspendues afin que soient reçus et examinés les rapports suivants de la Direction générale des services novateurs pour la clientèle, étant donné qu'ils donnent des renseignements complémentaires aux rapports budgétaires de 2023 déposés à la présente réunion :**

- 1. Rapport du directeur des Services du parc automobile, intitulé « Plans 2023 de remplacement des véhicules et des biens d'équipement – Information complémentaire des estimations budgétaires »; et**
- 2. Rapport de la directrice des Ressources humaines intitulé « Rapport d'analyse des ETP 2022 – Information complémentaire des prévisions budgétaires».**

**Adopté**

8. Direction générale des finances et des services organisationnels

8.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023

**Recommandation du rapport**

**Que le Conseil municipal:**

- 1. Reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 à sa réunion du 1 février 2023 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 1 mars 2023.**
- 2. Transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent**

**subséquentement et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 1 mars 2023.**

3. **Reçoive le cadre d'examen des services décrit dans le présent rapport pour en faire l'examen ultérieur au sein du Conseil en Comité plénier le 1 mars 2023.**

Reçue et déposée

9. Comité de dérogation

9.1 Comité de dérogation - Révisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2023

**Recommandations du rapport**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2023 du Comité de dérogation à sa réunion du 1 février 2023 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 1 mars 2023**

Reçue et déposée

10. Prévention du crime Ottawa

10.1 Budget de fonctionnement préliminaire 2023 - Prévention du crime Ottawa  
À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2023 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 1 février 2023, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 1 mars 2023.**

Reçue et déposée

11. Commission de services policiers d'Ottawa

11.1 Commission de services policiers d'Ottawa - Avant-projet du budget de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice 2023

**Recommandation du rapport**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 du Service de police d'Ottawa à sa réunion du 1 février 2023, aux fins de leur examen**

ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 1 mars 2023.

Reçue et déposée

12. Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa

12.1 Bibliothèque publique d'Ottawa: Prévisions budgétaires de 2023

**Recommandation du rapport**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement et d'immobilisations provisoire 2023 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa le 1er février 2023 en vue de son étude en comité plénier à sa réunion du 1er mars 2023.**

Reçue et déposée

13. Conseil de santé d'Ottawa

13.1 Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le conseil de santé d'Ottawa

**Recommandation du Conseil de santé**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le Conseil de santé d'Ottawa à sa réunion du 1 février 2023, en vue de son étude par le Conseil en comité plénier le 1 mars 2023.**

Reçue et déposée

14. Direction générale des finances et des services organisationnels

14.1 Plans 2023 de remplacement des véhicules et des biens d'équipement - information complémentaire des estimations budgétaires

ACS2023-FCS-FLT-0001 - À l'échelle de la ville

**Recommandation du rapport**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Plan de remplacement des véhicules et des biens d'équipement municipaux de 2023 et du Plan de croissance des véhicules et des biens d'équipement municipaux de 2023 selon les modalités exposées**

**dans le présent rapport en complément du budget provisoire de 2023.**

**Reçu**

14.2 Rapport d'analyse des ETP 2022 – Information complémentaire des prévisions budgétaires

ACS2023-FCS-HRS-0001 - À l'échelle de la ville

**Recommandation du rapport**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des ETP à titre de renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires de 2023.**

**Reçu**

15. Rapport no #1 du Commission du transport en commun

15.1 Mise à jour financière pour le financement du Programme des autobus non polluants

ACS2023-FSD-FIN-0001 - À l'échelle de la ville

**Recommandations de la commission**

**Que le Conseil approuve:**

- 1. Une autorisation budgétaire supplémentaire de 425 M\$ pour le Programme des autobus non polluants; dont 350 M\$ pour la subvention d'Infrastructure Canada (INFC) et un prélèvement de 75 M\$ à même la marge de crédit de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).**
- 2. Le transfert des fonds de l'autorisation budgétaire supplémentaire de 55 015 000 \$ préalablement approuvé pour le budget de remplacement des autobus de 2022 au Programme des autobus non polluants.**
- 3. Que la directrice générale des Services de transport en commun demande, dans le cadre du processus budgétaire annuel, la part des besoins en financement des autobus non polluants de la Ville et le montant de financement connexe de la BIC pour chaque tranche subséquente des achats**

**d'autobus non polluants qui devront être effectués de 2024 à 2025.**

- 4. Que le chef des finances/trésorier soit autorisé à créer une réserve pour le Programme des autobus non polluants, comme décrit dans le présent rapport, pour faciliter le remboursement du prêt de la BIC et des batteries de remplacement à partir des économies courues, comme l'exige la convention de prêt conclue avec la BIC.**

**Adopté en version modifiée**

Motion n° **2023 - 06/02**

Proposée par G. Gower

Appuyé par S. Menard

**ATTENDU QUE lors de sa réunion du 1er février 2023, le Conseil étudiera un rapport de mise à jour financière pour le financement du Programme des autobus à émission zéro; et**

**ATTENDU QUE les renseignements sur l'accessibilité ont été omis par inadvertance dans la section des répercussions sur l'accessibilité;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section des répercussions sur l'accessibilité soit modifiée par l'ajout de ce qui suit :**

L'accessibilité fait partie intégrante du processus d'approvisionnement en véhicules à émission zéro. Le personnel a pris en compte les inquiétudes exprimées par le Comité consultatif sur l'accessibilité et d'autres parties prenantes en matière d'accessibilité au sujet du faible niveau sonore des véhicules électriques et du risque accru que cela implique pour les piétons, et plus particulièrement pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Le personnel a atténué ce risque en dotant les quatre premiers autobus électriques à batterie du projet pilote d'une technologie d'émission sonore. Grâce à cette technologie, un son imitant le bruit d'un moteur à combustion interne est émis par le haut-parleur extérieur à l'avant de l'autobus, lorsque l'autobus est à l'arrêt ou qu'il roule à 32 km/h ou moins, par exemple lorsqu'il s'approche ou s'éloigne d'un arrêt d'autobus ou

d'une intersection. De plus, les autobus électriques à batterie possèdent les mêmes caractéristiques liées à l'accessibilité que les derniers modèles ajoutés au parc d'autobus, comme des espaces munis de sièges rabattables (style théâtre) pour les usagers qui utilisent des appareils d'aide à la mobilité, un panneau d'annonce du prochain arrêt près de la porte arrière et des haut-parleurs intérieurs et extérieurs offrant une qualité sonore améliorée.

Une fois les autobus du projet pilote mis en service au début de 2022, le personnel d'OC Transpo a organisé deux séances d'orientation pour familiariser les parties prenantes en matière d'accessibilité avec la technologie d'émission sonore et les autres caractéristiques liées à l'accessibilité. Des représentants du Comité consultatif sur l'accessibilité, d'INCA, de l'Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada, du Conseil canadien des aveugles, de Réadaptation en déficience visuelle Canada, du Programme des chiens-guides d'INCA et du Bureau de l'accessibilité de la Ville ont pris part à ces séances d'une heure et demie où la technologie a été mise à l'essai dans les rues, à différents endroits et dans divers scénarios. La rétroaction des participants s'est avérée positive : le son produit par le système des autobus était clairement audible, distinct et reconnaissable, et aidait bel et bien les usagers à détecter le passage de l'autobus ou son approche d'un arrêt ou d'une intersection. Les commentaires sur les caractéristiques liées à l'accessibilité à bord des autobus étaient également favorables.

En réponse aux commentaires reçus, OC Transpo prendra les mesures suivantes : doter tous les futurs autobus à émission zéro d'une technologie d'émission sonore équivalente; veiller à ce que le son et le volume ne changent pas d'un autobus à l'autre, dans la mesure du possible; continuer de doter tous les nouveaux autobus électriques à batterie des mêmes caractéristiques liées à l'accessibilité à bord; et suivre l'évolution de la législation et de la réglementation ainsi que des technologies d'émission sonore émergentes. OC Transpo continuera également, une fois les autobus en service, de recueillir les commentaires des parties prenantes en matière d'accessibilité et des usagers en situation de handicap et d'y donner suite.

La motion est ADOPTÉE dans sa version modifiée par 19 voix affirmatives contre 6 voix négatives :

Voix affirmative(s) (19): M. Sutcliffe, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, G. Gower, T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, T. Tierney, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, C. Kitts, et S. Desroches

Voix négative(s) (6): M. Luloff, C. Kelly, G. Darouze, D. Brown, A. Hubley, et W. Lo

**Adopté (19 à 6)**

Instructions au personnel (conseiller Hill)

Qu'il soit demandé au personnel de faire ce qui suit :

1. Soumettre à la Commission du transport en commun, chaque année à un moment qui sera déterminé conjointement par le président de la Commission du transport en commun et la directrice générale des Services de transport en commun, un rapport sur l'utilisation, la fiabilité et les économies de coûts du parc d'autobus à émission zéro de la Ville accompagné de recommandations quant au maintien ou à la modification du plan approuvé par le Conseil; et
2. Fournir à la Commission du transport en commun, chaque année dans le cadre du processus d'approbation du budget des immobilisations annuel, des informations explicatives quant au nombre et au type d'autobus dont l'acquisition est prévue dans l'année à venir; et
3. Assurer une veille continue des tendances de l'industrie, des technologies offertes et des options d'approvisionnement en énergie pour les autobus à émission zéro, et soumettre un rapport à la Commission du transport en commun dès que possible en cas de changements majeurs sur le marché en l'accompagnant de recommandations quant au besoin de réviser le plan approuvé par le Conseil.

**Adopté**

16. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à *huis clos*.

## 17. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2023 - 06/03**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

**Que le rapport de la Commission du transport en commun rapport 1 et le rapport du directeur des Services du parc automobile, intitulé « Plans 2023 de remplacement des véhicules et des biens d'équipement – Information complémentaire des estimations budgétaires »; et le rapport de la directrice des Ressources humaines intitulé «Rapport d'analyse des ETP 2022 – Information complémentaire des prévisions budgétaires » soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.**

Adopté

## 18. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

18.1 Conseiller S. Devine

Proposée par S. Devine

Appuyé par R. Brockington

**ATTENDU QU'Ottawa a été frappée par des événements météorologiques destructeurs, comme les tornades de 2018 et le derecho de 2022, qui ont causé des pannes de courant de grande ampleur et de longue durée; et**

**ATTENDU QUE les météorologues, comme le confirme le Plan officiel, prévoient qu'Ottawa continuera de subir d'importants événements météorologiques destructeurs, et ce, de plus en plus souvent; et**

**ATTENDU QU'environ 150 000 clients d'Hydro Ottawa ont manqué d'électricité dans les 36 heures qui ont suivi le derecho de mai 2022, et que de nombreux résidents de la ville ont passé plus de 10 jours sans électricité; et**

**ATTENDU QUE beaucoup de résidents d'Ottawa qui vivent dans des immeubles d'appartements ou en copropriété ont passé plus de 10 jours sans électricité, sans services essentiels (ascenseur, éclairage d'urgence dans les couloirs, eau courante) ni accès aux ressources d'urgence que la ville avait mises à la disposition des résidents; et**

**ATTENDU QUE l'accès à un ascenseur est essentiel à l'autonomie, à la dignité et à la sécurité des personnes en situation de handicap et des personnes ayant des problèmes de mobilité qui vivent dans un immeuble d'appartements ou en copropriété; et**

**ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a déclaré qu'« il faut se garder de ne pas accorder suffisamment d'importance à l'accommodement de la personne handicapée. Il est beaucoup trop facile d'invoquer l'augmentation des coûts pour justifier un refus d'accorder un traitement égal aux personnes handicapées. »; et**

**ATTENDU QUE l'Accessible Housing Network presse le gouvernement de l'Ontario d'exiger que tous les immeubles d'appartements soient munis d'une génératrice capable de faire fonctionner les ascenseurs et l'éclairage d'urgence; et**

**ATTENDU QUE le Service des incendies d'Ottawa a souligné la nécessité de modifier ses priorités d'intervention après les tempêtes pour venir en aide aux résidents habitant des immeubles d'appartements; et**

**ATTENDU QUE le conseil municipal de Toronto a recommandé que les immeubles d'appartements et de copropriété soient munis de génératrices d'urgence; et**

**ATTENDU QUE la Loi de 2022 sur la protection des droits de la personne en cas d'urgence, proposée par Chandra Pasma, députée provinciale d'Ottawa-Ouest–Nepean, vise à modifier la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et la *Loi de 1998 sur les condominiums* pour faire en sorte que tous les immeubles d'appartements et de copropriété soient dotés d'une génératrice de secours capable de faire fonctionner un ascenseur, l'éclairage d'urgence dans les couloirs et les pompes à eau pour une période de deux semaines;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa demande au maire d'écrire une lettre au premier ministre de l'Ontario et à tous les députés provinciaux d'Ottawa pour exprimer l'appui du Conseil municipal au projet de loi 47, *Loi de 2022 sur la protection des droits de la personne en cas d'urgence (génératrices de secours)*, et pour demander au gouvernement de l'Ontario d'adopter cette loi, et que cette lettre d'appui soit envoyée aux députés provinciaux de la région, au premier ministre, au ministre**

**des Affaires municipales et du Logement ainsi qu'à l'Association of Municipalities of Ontario (AMO).**

18.2 Conseiller D. Brown

Proposée par D. Brown

Appuyé par C. Kelly

**ATTENDU QUE la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a lancé un processus d'approvisionnement accéléré pour l'achat de 1,5 gigawatt de capacité électrique d'ici le milieu de la décennie et consulte les municipalités au sujet de demandes de propositions pour un nombre important de nouveaux projets de production, de stockage et d'infrastructures d'énergie; et**

**ATTENDU QUE dans ce processus d'approvisionnement accéléré (la DP E-LT1), qui se termine le 16 février 2023, trois (3) des treize (13) points accordés aux critères cotés dépendent de l'obtention d'une résolution d'appui du conseil municipal; et**

**ATTENDU QU'après le 16 février 2023, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité prévoit deux autres phases d'approvisionnement pour l'ajout d'un total de 2,8 gigawatts de capacité vers le milieu de la décennie; et**

**ATTENDU QUE la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité exige une résolution d'appui du conseil municipal dans les soixante (60) jours suivant la date marquant les dix-huit (18) mois d'effet du contrat; et**

**ATTENDU QUE certaines ressources de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité participent au marché de l'électricité ontarien sans contrat; et**

**ATTENDU QU'il n'est pas clair si l'incapacité d'un projet à recevoir une « résolution d'appui municipal » mènera nécessairement à la révocation du contrat; et**

**ATTENDU QU'Ottawa doit diminuer sa dépendance aux sources d'énergie émettant des gaz à effet de serre, notamment en augmentant sa production locale d'énergie renouvelable et son stockage dans des batteries, afin d'atteindre ses cibles de réduction des émissions; et**

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une demande de résolution d'appui municipal pour un système de stockage de 5 mégawatts/20 mégawattheures utilisant la technologie de batterie aux ions lithium au 650, chemin Upper Dwyer Hill (Ottawa), un projet qui occupera un terrain d'environ 0,12 ha, retraits et espacements nécessaires compris; et

**ATTENDU QUE** les municipalités, dans les politiques d'utilisation du sol de leur plan officiel et les dispositions de leur règlement de zonage, établissent leurs propres priorités quant aux emplacements pouvant accueillir des infrastructures de production et de stockage d'énergie; et

**ATTENDU QUE** l'augmentation de la production et du stockage d'énergie et la construction de nouvelles infrastructures peuvent avoir sur les résidents des effets non négligeables qui doivent être pris en compte par le Conseil en vertu d'un cadre du *Règlement de zonage* qui reflète le Plan officiel de la Ville; et

**ATTENDU QUE** le personnel proposera une modification du *Règlement de zonage* de la Ville d'Ottawa pour concrétiser l'intention des politiques du Plan officiel en ce qui a trait aux installations de production et de stockage d'énergie renouvelable d'ici le quatrième trimestre de 2023, c'est-à-dire avant la mise à jour du *Règlement de zonage*;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le maire, au nom du Conseil, écrive une lettre au président-directeur général de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour demander formellement la confirmation que les projets approuvés par suite de la DP E-LT1 et de futurs processus d'approvisionnement ne pourront être exécutés sans résolution d'appui du Conseil municipal sous la forme d'une motion approuvée;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel reçoive l'instruction de proposer, avant le remaniement du *Règlement de zonage*, une réglementation complète concernant la production et le stockage d'énergie et les infrastructures connexes en tant que projet à intégrer dans le plan de travail 2023 de la Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** les comités permanents concernés soient chargés d'évaluer les demandes actuelles et futures de

**résolution d'appui municipal, y compris pour le système de stockage par batterie proposé au 650, chemin Upper Dwyer Hill, en suivant les politiques de production et de stockage d'énergie renouvelable du Plan officiel actuel jusqu'à ce que le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) soit modifié, au quatrième trimestre de 2023;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE d'ici la modification *du Règlement de zonage* (n° 2008-250) au quatrième trimestre de 2023, le personnel soit tenu d'aviser tout soumissionnaire cherchant à obtenir une résolution d'appui municipal pour la DP E-LT1 ou un processus d'approvisionnement futur que sa demande ne sera pas présentée au Conseil, sauf si elle a été déposée avant le 8 février 2023 ou si elle passe d'abord par le comité permanent concerné, conformément à la présente motion;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une copie de la présente motion soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, au ministre de l'Énergie et à l'Association of Municipalities of Ontario.**

### 18.3 Conseiller C. Kelly

Proposée par C. Kelly

Appuyé par D. Brown

**ATTENDU QUE la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario a entrepris un processus d'approvisionnement concurrentiel pour des projets destinés à assurer la fiabilité du réseau ontarien à long terme; et**

**ATTENDU QUE Solar Flow-Through Funds (SFF) entend construire un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 5 mégawatts/20 mégawattheures utilisant la technologie de batterie aux ions lithium au 650, chemin Upper Dwyer Hill, dans le quartier 5 (West Carleton–March); et**

**ATTENDU QUE le BESS cadre avec l'intention des politiques du Plan officiel en ce qui a trait aux installations de production et au stockage de l'énergie renouvelable; et**

**ATTENDU QUE le BESS doit occuper un terrain d'environ 0,12 ha, retraits et espacement nécessaires compris; et**

**ATTENDU QUE le BESS sera rechargé par le réseau local durant la nuit, quand la demande est faible, et alimentera celui-ci aux heures de pointe, ce qui améliorera la fiabilité du réseau; et**

**ATTENDU QUE l'un des critères cotés dans le processus d'approvisionnement de la SIERE consiste en l'obtention de l'appui officiel de la municipalité où le projet de fiabilité du réseau à long terme doit être déployé; et**

**ATTENDU QUE la date limite pour la soumission de propositions en réponse au processus d'approvisionnement de la SIERE est le 16 février 2023;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte une résolution d'appui à la proposition de Solar Flow-Through Funds présentée à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie au 650, chemin Upper Dwyer Hill.**

19. Motion portant présentation de règlements

Motion n° **2023 - 06/04**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion portant présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés.**

**Adopté**

19.1 Trois lectures

Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certains terrains le long du croissant Wabikon, sur le plan 4M-1618.

20. Règlement de ratification

Motion n° **2023 - 06/05**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 1 février 2023.**

**Adopté**

21. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

22. Levée de la séance

Motion n° **2023 - 06/06**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

**Que les délibérations du Conseil du 1 février 2023, soient ajournées.**

**Adopté**

Le Conseil ajourne la séance à 17 h 24

---

Greffier de la Ville

---

Maire